



Santé
Canada Health
Canada

*Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.*

*Your health and
safety... our priority.*

Limites maximales de résidus fixées

EMRL2009-01

Pyraclostrobine

(also available in English)

Le 11 mars 2009

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Section des publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6605C
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra_infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

SC Pub : 8155

ISBN : 978-1-100-91023-9 (978-1-100-91024-6)

Numéro de catalogue : H113-29/2009-1F (H113-29/2009-1F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

En vertu de la [Loi sur les produits antiparasitaires](#), l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a fixé des limites maximales de résidus (LMR) pour la pyraclostrobine dans ou sur les légumes-feuilles (groupes de cultures 4 et 5), les agrumes (groupe de cultures 10), les fruits à pépins (groupe de cultures 11), l'essence d'agrumes, le houblon, les mangues, la menthe, les papayes, les fraises, les graines de tournesol et les feuilles de navet, afin de permettre l'importation et la vente de denrées contenant ces résidus.

Des LMR à l'importation correspondantes ont été proposées dans le document [PMRL2008-26](#) de la série *Limites maximales de résidus proposées*, intitulé *Pyraclostrobine*, publié le 11 août 2008. L'ARLA n'a reçu aucun commentaire à la suite de cette consultation.

Afin de se conformer aux obligations du Canada en matière de commerce international, une consultation sur les LMR proposées a aussi été menée à l'échelle internationale par envoi à l'Organisation mondiale du commerce d'une notification coordonnée par le Conseil canadien des normes. L'Organisation mondiale du commerce n'a reçu aucun commentaire dans le cadre de cette consultation.

En date de la publication du présent document, les LMR suivantes sont légalement en vigueur; elles s'ajoutent aux LMR déjà fixées pour la pyraclostrobine.

Limites maximales de résidus fixées pour la pyraclostrobine

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm*)	Denrées
Pyraclostrobine	{2-[1-(4-chlorophényl)pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(méthoxy) carbamate de méthyle, y compris le métabolite {2-[1-(4-chlorophényl)pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(méthoxy) carbamate	29	Légumes-feuilles, sauf ceux du genre <i>Brassica</i> (groupe de cultures 4)
		23	Houblon
		16	Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (sous-groupe de cultures 5B), feuilles de navet
		9,0	Essence d'agrumes
		8,0	Menthe
		5,0	Légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> (sous-groupe de cultures 5A)
		2,0	Agrumes (groupe de cultures 10)
		1,5	Fruits à pépins (groupe de cultures 11)

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm*)	Denrées
		1,2	Fraises
		0,3	Graines de tournesol
		0,1	Mangues, papayes

* partie par million

Des LMR sont fixées pour chacune des denrées des groupes de cultures énumérés à l'annexe I.

La liste complète de toutes les limites maximales de résidus fixées au Canada est affichée dans le [site Web de Santé Canada](#).

Annexe I

Description des groupes de cultures

Numéro	Nom	Denrées
4	Légumes-feuilles (sauf ceux du genre <i>Brassica</i>)	Amarante Baselle Bettes à carde Cardon Céleri Céleri chinois Chrysanthème à feuilles comestibles Chrysanthème des jardins Cresson alénois frais Cresson de terre Endives Épinards Épinards de Nouvelle-Zélande Feuilles d'arroche Feuilles de cerfeuil fraîches Feuilles de persil fraîches Feuilles de pissenlit Feuilles et tiges de fenouil de Florence fraîches Laitue asperge Laitue frisée Laitue pommée Mâche Oseille Pourpier Pourpier d'hiver Radicchio Rhubarbe Roquette
5A	Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i> (choux) Sous-groupe des légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i>	Brocoli Brocoli chinois Choux Choux de Bruxelles Choux-fleurs Choux gaï-choï Choux pé-tsai Choux-raves

Numéro	Nom	Denrées
5B	Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i> (choux) Sous-groupe des légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i>	Choux frisés Choux pak-choï Choux-rosettes Feuilles de colza Feuilles de moutarde Moutarde épinard Rapini
10	Agrumes	Agrumes hybrides Calamondins Cédrats Citrons Kumquats Limes Mandarines satsuma Oranges Pamplemousses Pomélos Tangerines
11	Fruits à pépins	Cenelles Coings Nèfles du Japon Paires Paires asiatiques Pommes Pommettes